

**Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2022**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS D'HIERSAC**

L'an 2022, le 22 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 14/12/2022    Nb de conseillers en exercice : 14    Votants : 10

**Membres présents** : Mme Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART, Mrs Yanick MENARD, Mathieu MOREAU, Rodolphe PREVOST, Emmanuel RIPPE, Jacques PHELIPPEAU, Christian COURJAUD, Jean-Claude GUILLOT,

**Membres absents excusés** : Fabien TRUTEAU, Aurélien GUILLOT, Stéphane PAULIAC  
procuration à Yanick MENARD, Sylvie GUINFOLLEAU, Bruno JACOB

**Secrétaire de séance** : Rodolphe PREVOST

Séance ouverte à 20H30

Approbation des procès-verbaux du 28 octobre et 25 novembre

Jean-Claude GUILLOT fait rectifier une erreur de syntaxe : sur le chapitre de la taxe d'aménagement :

Vote des 2 à l'unanimité :

-vote 1 : 10 pour

- vote 2 : 10 pour

**1- Renouvellement CDD M. David LAFABLE**

Le maire explique que son CDD est renouvelé depuis 4 ans sur un emploi occasionnel. Le centre de gestion précise qu'il faut faire un CDD sur emploi permanent de 3 ans renouvelable 2 fois.

Le maire propose un renouvellement pour 3 ans, 24H/semaine.

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **D'accepter de renouveler le CDD de David LAFABLE en emploi permanent pour 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2025)**

**2- Changement du copieur du secrétariat de mairie**

Le maire explique que le contrat de location du copieur arrive à son terme. Après examen de plusieurs devis, il s'avère que Charente Bureautique, notre prestataire actuel, est le plus concurrentiel. Le nouveau contrat de location s'élève à 107€/mois soit 10.80€ de moins que le précédent. Le coût proposé des copies est de : 0.0039€ pour le noir et blanc et 0.039€ pour la couleur.

Mme ROTURIER précise que ce prestataire donne actuellement toute satisfaction.

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **D'autoriser le maire à signer le nouveau contrat de location avec Charente Bureautique pour un copieur plus performant.**

### **3- Vente du chemin rural Legris/Boucherie**

Après enquête auprès du cadastre, il apparaît que M. Legris et M. Boucherie ne sont pas propriétaires du chemin rural. En effet, ce chemin appartient à la commune (cf courrier cadastre).

C'est aux notaires de régler la servitude entre les deux parties.

Il est proposé au conseil de délibérer sur le prix de vente.

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **De fixer le prix de vente à 9€ le m2**

M. Legris est concerné pour environ 225 m2 et M. Boucherie pour environ 180 m2.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

### **4- Avis sur le programme de gestion pluriannuelle 2023-2032 (SyBra)**

Le SyBra souhaite lancer un programme d'actions et d'avancement des enquêtes publiques. Le maire donne lecture des enjeux de ces travaux.

**Le conseil municipal, décide, à la majorité (8 pour, 2 abstentions) des membres présents :**

- **De soutenir ce programme**

### **5- Demande de subvention**

Le maire explique que la commune a reçu deux demandes de subventions :

- La MFR de Jarnac pour deux élèves
- L'Institut de Cherves-Richemont pour un élève

Le maire rappelle que ces demandes de subventions sont habituellement refusées.

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **De ne pas accorder de subvention à la MFR de Jarnac**
- **De ne pas accorder de subvention à l'Institut Cherves-Richemont**

### **Informations**

- Remerciements de la famille de M. Pascal Filleul (Boucher de Chez Maurice)
- Point sur la distribution des paniers aux plus de 75 ans. Les élus référents n'ont pas pu joindre Guy GUÉRINEAU pour l'instant. Jacques PHELIPPEAU doit prendre contact avec le fils.

### **Questions Diverses :**

- ❖ Christian COURJAUD informe que les travaux d'élagage au stade réalisés par les employés municipaux sont bien avancés.
- ❖ Christian a demandé des devis pour changer les rideaux de la salle des fêtes et de la cantine.
- ❖ Emmanuel RIPPE doit rencontrer un jardinier pour un devis et estimation tonte.
- ❖ L'entreprise SOBEA doit intervenir en janvier pour les travaux du stade. Dès que les travaux seront finis, une visite de contrôle sera organisée. Le club de football en sera informé afin de faire revivre ce stade.
- ❖ Les pièces du Boxer sont arrivées, il devrait donc bientôt être réparé.
- ❖ Yanick MENARD informe que le nettoyage des vitres a été effectué par l'entreprise Pioclean.

- ❖ Yannick MENARD dit qu'il, faut contacter un entrepreneur pour décaper le sol de la pièce de vie de Chez Elles, en effet, il persiste une forte odeur. De plus, il faut changer les 2 WC, les devis sont à faire. Emmanuel RIPPE précise qu'il faudra faire un avenant à l'état des lieux de sortie de Mme GUÉRIN.
- ❖ Travaux aménagement de Basse : Une réunion a eu lieu le 19 décembre avec le cabinet de maîtrise d'œuvre et Mme Gary. Un devis pour le relevé topographique doit être fait. La prochaine réunion est fixée au 31 janvier avec l'ADA, la CDC, la SAUR, le SDEG et une esquisse sera présentée. Une réunion d'information est prévue avec la population pour présenter et finaliser le projet. Les travaux devraient avoir lieu en 2023-2024.
- ❖ L'installation des éclairages de Noël est presque terminée, un devis a été demandé pour installer un éclairage chemin du Clou

Clôture de la séance à 22H00